



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction Interdépartementale des Routes
Nord

Peuplingues, le 18 septembre 2017

Arrondissement Gestion de la route Ouest
District Littoral

RESTRICTIONS DE CIRCULATION

Département du Pas-de-Calais – RN42 – deux sens de circulation
fermeture des bretelles de sortie et d'insertion de l'échangeur de Conteville lès Boulogne
neutralisation de la voie de droite du PR 47+800 au PR 48+600 du sens St Omer vers Boulogne
fermeture du tourne à gauche au PR 48+000 du sens Boulogne vers St Omer
réfection de la couche de roulement – commune de Conteville lès Boulogne

RAPPORT DU CHEF DU DISTRICT

OBJET : Restrictions de la circulation

Affaire suivie par F. BLARY

Compte tenu des travaux de réfection de la couche de roulement des bretelles de l'échangeur de Conteville lès Boulogne de la RN42, des mesures de restrictions de circulation sont nécessaires afin de permettre la réalisation des travaux susmentionnés, de garantir la sécurité des usagers et du personnel intervenant.

Des mesures de restriction de circulation seront appliquées sur la RN42, entre PR 47+400 et 48+600 dans le sens St Omer vers Boulogne sur mer, entre les PR 48+400 et 48+000 dans le sens Boulogne sur mer vers St Omer, ainsi que dans les bretelles d'insertion et de sortie de l'échangeur de Conteville lès Boulogne pendant deux jours consécutifs, durant la période du 17 octobre 2017 à 6h00 au 20 octobre 2017 à 7h00, afin de permettre la réalisation des travaux susmentionnés, de garantir la sécurité des usagers et du personnel intervenant.

En conséquence, j'ai l'honneur de proposer à Monsieur le Préfet du Pas de Calais, de bien vouloir ordonner l'application des mesures précitées conformément au projet d'arrêté ci joint.

L'Adjoint au Chef du District du Littoral

Pierre ZAROW